

08/09/2023

TARIFS DEMI-PENSION 2023-2024

trimestre 1	régime	nombre jours	tarif repas	tarif trimestre 1
14 semaines	DP4	56	3,55 €	198,80 €
	DP3	42	3,55 €	149,10 €
	DP2	28	3,55 €	99,40 €
	DP1	14	3,55 €	49,70 €
trimestre 2	régime	nombre jours	tarif repas	tarif trimestre 2
10 semaines	DP4	40	3,55 €	142,00 €
	DP3	30	3,55 €	106,50 €
	DP2	20	3,55 €	71,00 €
	DP1	10	3,55 €	35,50 €
trimestre 3	régime	nombre jours	tarif repas	tarif trimestre 3
11,5 semaines	DP4	44	3,55 €	156,20 €
	DP3	33	3,55 €	117,15 €
	DP2	22	3,55 €	78,10 €
	DP1	11	3,55 €	39,05 €

TARIF ANNUEL PAR REGIME :

DP1	DP2	DP3	DP4
124,25 €	248,50 €	372,75 €	497,00 €

Prix du repas (fixé par le CD66 et voté en CA) : 3€55 à compter du 01/09/2023

Les factures sont adressées en milieu de trimestre par mail + 1 exemplaire remis à l'élève

Règlement : PRIORITAIREMENT PAR TELESERVICE (éventuellement par chèque ; exceptionnellement en espèces)

Paiement en plusieurs fois : sur **demande écrite à l'agent comptable**, remise à l'adjointe gestionnaire (**dès réception de la 1ère facture**)

Fonds social : contacter l'assistant social dès réception de la 1ère facture si dossier de demande à constituer.

Le montant des bourses est déduit de la facture, ainsi que l'aide à la restauration du CD66

L'aide à la restauration du CD 66 s'adresse aux élèves boursiers DP 4. Le montant de l'aide est lié au taux des bourses (1, 2 ou 3).

REPAS AU TICKET :

Prix du repas au ticket (voté en CA) : 4€20 à compter du 01/09/2023

Les tickets sont à acheter par 4 (au minimum) lors de la récréation du matin ; la carte de l'élève est alors créditée et les repas déduits à chaque consommation

A régler de préférence **par chèque**